

**EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE
DE MACÉDOINE**

**Les homicides illégaux doivent faire l'objet
d'enquêtes**

Index AI : EUR 65/009/2004

ÉFAI

Mercredi 5 mai 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement de Macédoine ayant reconnu récemment les homicides illégaux de six immigrants pakistanais et d'un Indien, perpétrés il y a deux ans, Amnesty International a appelé ce mercredi 5 mai les autorités macédoniennes à poursuivre en justice toutes les personnes impliquées dans ces homicides et à veiller à ce que les familles des victimes reçoivent des réparations appropriées.

Au début du mois de mai, le gouvernement macédonien a déclaré que les sept immigrants avaient été tués comme « terroristes », de manière délibérée, pour promouvoir la Macédoine comme un acteur à part entière de la lutte contre le terrorisme international, dans le climat de tension exacerbée de l'après-11 septembre. Il a accusé l'ancien ministre de l'Intérieur Ljube Boshkovski et des membres des forces de sécurité d'être en partie responsables de ces homicides.

« Tuer des immigrants innocents, au nom d'intérêts politiques ou perçus comme tels, est totalement inacceptable.

« Les homicides illégaux sont une violation du droit fondamental à la vie. Ce droit est garanti par la Constitution macédonienne ainsi que par un certain nombre de traités internationaux auquel le pays est État partie », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International demande au gouvernement macédonien de veiller à ce que :

- ces homicides illégaux fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales ;
- les accusés bénéficient d'un procès équitable ;
- des réparations appropriées soient accordées aux proches des immigrants tués illégalement ;
- les responsables de l'application des lois respectent la législation nationale et les normes internationales.

Dès qu'elle a eu connaissance des homicides en 2002, Amnesty International a exprimé son inquiétude face à ce qui semblait être une exécution extrajudiciaire des sept hommes et a insisté pour qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sans délai. Tout en appréciant le fait que les autorités reconnaissent finalement leur responsabilité, l'organisation rappelle au gouvernement son obligation de veiller à ce que les personnes soupçonnées d'être impliquées bénéficient d'un procès équitable.

Complément d'information

Le 2 mars 2002, vers quatre heures du matin, sept hommes, six ressortissants pakistanais et un ressortissant indien, ont été abattus dans une embuscade tendue par la police à Rashtanski Lozja, près du village de Ljuboten, au nord de la capitale Skopje. Selon les autorités macédoniennes, les sept hommes étaient membres d'un groupe terroriste étranger. Le 2 mars, Ljube Boshkovski, alors ministre de l'Intérieur, a déclaré que ces sept hommes projetaient d'attaquer plusieurs bâtiments importants ainsi que des diplomates étrangers, vraisemblablement les représentants des États-Unis, d'Allemagne et du Royaume-Uni pays les plus impliqués dans la lutte contre le terrorisme mondial.

Des diplomates occidentaux en poste à Skopje ont exprimé des doutes quant aux liens de ces immigrants avec un quelconque groupe terroriste international. ●

Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site de l'organisation le document intitulé [Former Yugoslav Republic Of Macedonia. Killed on the road to a brighter future: the possible extra-judicial killing of seven economic migrants in Rashtanski Lozja](#) (index AI : EUR 65/012/2002).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>